

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 7 novembre 2024

Délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :
22 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Albane GENIN (pouvoir donné à Raphaël DELOIN), Karine LORENZO (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2024-64 Délibération relative à l'approbation d'une charte de fonctionnement pour les comités consultatifs

Rapporteur : Diogène BATALLA

Le conseil municipal a créé des comités consultatifs ouverts aux membres extérieurs non élus. Il est proposé de faire signer une charte de bon fonctionnement à ces membres extérieurs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2143-2,
VU la délibération 2024-34 en date du 1er juillet 2024 créant les comités consultatifs ;
VU la délibération 2024-35 en date du 1er juillet 2024 fixant la composition des comités consultatifs ;
VU le projet de charte présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la charte de fonctionnement des comités consultatifs.

Le Maire
Diogène BATALLA

La secrétaire de séance
Caroline MIRANDA